

Finances genevoises : où faire des économies? [suite]

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 997

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1020350>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Où faire des économies ?

(jd) Savoir à quoi l'on affecte ses ressources est, pour une collectivité, la décision politique par excellence. Chacun est d'accord là dessus en principe, et pourtant ce n'est guère ainsi que cela se passe: la pesanteur des activités permanentes de l'Etat, les effets induits d'une dépense nouvelle qui sont ensuite inexorables, laissent en réalité une modeste marge d'appréciation; en période d'expansion, il n'est guère besoin de faire des choix; et s'il faut faire des économies, on peut encore fuir la décision politique en les répercutant linéairement du haut en bas de la hiérarchie.

Et pourtant, il doit y avoir une autre manière d'adapter le budget de l'Etat aux nécessités de l'heure. Nous laisserons de côté ici les mesures techniques — telles que la modification du taux d'amortissement — qui, même si elles peuvent avoir une justification, évitent la question cruciale, ainsi que les interventions sur la part du financement des établisse-

Ce qui frappe, dans l'agriculture, c'est la diversité des situations. Le domaine a-t-il un seuil de rentabilité? Y a-t-il une succession possible? Des spécialisations sont-elles souhaitables? Une diversification?

Un contrat, non pas de paiement direct, mais de garantie de revenu, devrait faciliter les adaptations, éviter les liquidations brutales.

L'administration qui a besoin de critères précis ne peut pas disposer de la liberté d'appréciation des situations individuelles. En revanche, les hommes du métier le pourraient. Je connais le respect dont jouissent les commissions de classification d'amélioration foncière. Les hommes de cette qualité professionnelle seraient en mesure de poser les termes de contrats adaptés à des situations individuelles.

La commission Popp a jugé avec scepticisme une extension du champ contractuel au-delà des critères liés à l'environnement et à la culture extensive.

Je reste convaincu qu'une expérience devrait être tentée.

Lorsque les paiements directs auront montré leurs limites et leur rigidité, il sera bon que l'on puisse faire le point sur les premiers résultats (succès ou difficultés) d'une politique contractuelle élargie.

A suivre. Notamment dès publication du rapport complet, à mi-juin. ■

ments publics (l'Hôpital, par exemple) qui doit être payée par l'Etat.

Cela posé, au moins trois sources d'économies mériteraient d'être soigneusement explorées:

— *L'arrosage généralisé des prestations sociales.* Du péculé de course d'école au logement subventionné, il est de bon ton de soutenir que chacun doit être bénéficiaire de quelque chose pour éviter de créer une catégorie d'«assistés». Moyennant quoi ceux qui en ont vraiment besoin ne sont pas suffisamment aidés (et doivent donc, en fin de compte, recevoir ce complément qui fait bon marché de leur susceptibilité). Pour toutes sortes de prestations, il n'y a pas d'objection sérieuse à la mise sur pied d'un tarif lié aux ressources.

— *Les rentes de situation.* S'il est toujours délicat de citer des exemples, il n'en demeure pas moins que bien des activités, après avoir eu leur justification, trouvent en leur perpétuation leur raison d'être — voire de gonfler. Un effort de lucidité s'impose également en

vue de privilégier l'accroissement de la productivité: rechercher des moyens moins coûteux de réaliser telle prestation. Les activités de jeunesse sont un exemple intéressant d'une période d'adaptation — les années 60 — qui a requis un effort de la collectivité; en créant les centres de loisirs et en payant les moniteurs, le secteur public a largement asphyxié le secteur paroissial ou associatif; aujourd'hui des sommes toujours plus considérables sont consacrées à des dépenses sans proportion avec le nombre de bénéficiaires.

— *Les charges inflationnistes.* Genève connaît un régime d'adaptation des traitements à la hausse du coût de la vie qui n'est pas compatible avec la cure de désintoxication que représente la suppression de la progression à froid: alors que la croissance de l'impôt n'est désormais plus supérieure à l'inflation (sauf, bien sûr, en cas d'enrichissement réel des contribuables), les charges de personnel sont, elles, supérieures: à l'augmentation nominale des traitements s'ajoute en effet une prime, d'un montant variable, censée indemniser l'inflation subie durant l'année écoulée. Un système bien sympathique, puisqu'il arrondit coquettement la feuille de paie une fois par an, mais qui n'a de justification ni sur le plan économique ni sur le plan du marché de l'emploi: ce n'est pas cela qui amène quelqu'un à rester ou à venir au service de l'Etat.

Dans cet ordre d'idée, il y aurait aussi lieu de rediscuter l'attribution d'une prime de fidélité aux fonctionnaires. Petits sucres pour les uns, gros diabète pour le budget... ■

EN BREF

Christoph Blocher, le remuant conseiller national de l'UDC zurichoise, vient de visiter la République démocratique allemande en voie de disparition. Il a déclaré à une assemblée de son parti que le mot «socialiste» ne pouvait plus être utilisé en RDA et il espère que ce sera aussi bientôt le cas chez nous.

Au cours d'un petit voyage d'étude d'une organisation de transport zurichoise, le professeur Jakob Maurer, de

l'Ecole polytechnique fédérale, a fait remarquer qu'à l'échelle du monde et même de l'Europe, Rail 2000 n'est en réalité que la solution à donner au tram helvétique et le réseau zurichois «S-Bahn» qu'un service d'amenée de quartier. Affaire de dimension.

L'information culturelle transfrontalière fonctionne dans la région du lac de Constance. Des *Kultur-Blätter* paraissent en quatre éditions et signalent des manifestations schaffhousiennes, saint-galloises, zurichoises, badoises, bavaroises et du Vorarlberg. L'Europe des voisins.